

PARCOURS ÉDUCATIF

Niveau 3





Équipe de coordination

Amanda Moniz (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal)
Elisa Cohen-Bucher (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal)
Geneviève Sioui (Université Concordia)
Widia Larivière (Mikana)



Recherche, création du contenu et rédaction

Amanda Moniz, Elisa Cohen-Bucher, Geneviève Sioui (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, Mikana, Université Concordia)
Noémie Cimon, Kahsennóktha et Catherine Desjardins (Mikana)
Gerda Kits (Research for the Front Lines)



Conception graphique

Leilani Shaw
Avec la contribution de Katia McEvoy (RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal)

Révision linguistique

Jeremie Yared

Merci aux équipes du RÉSEAU, de Mikana et à nos réviseurs linguistiques pour leur aide et leurs contributions dans le processus de création de ce parcours éducatif.

La Boîte à outils décoloniale © 2025 par Mikana, RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, Bureau de l'engagement communautaire (Université Concordia) est sous la licence CC BY-NC-ND 4.0.

Pour les détails, visitez le <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



BUREAU DE L'ENGAGEMENT
COMMUNAUTAIRE



LA TERRE, TOUJOURS LA TERRE

CHER.ÈRE LECTEUR.TRICE,

Comment vous sentez-vous à ce stade de votre parcours?

Nous comprenons que le processus de désapprentissage peut être mentalement et émotionnellement éprouvant. Avant d'entreprendre la prochaine étape de ce voyage, nous vous invitons à prendre le temps de réfléchir et de laisser aller tout ce qui pèse lourdement sur vos épaules ou dans vos cœurs.

Si la première partie de ce parcours éducatif a consisté en grande partie à désapprendre certaines informations nuisibles et inexactes, la partie suivante vous invitera à vous engager avec les modes de vie autochtones en ouvrant votre esprit pour transcender le cadre colonialiste. Vous serez ainsi mis.e au défi, mais nous espérons que vous terminerez ces niveaux avec une nouvelle compréhension de la réalité du soi-disant Canada.

LA TERRE COMME **CONCEPT VIVANT**

La prochaine partie de votre voyage commence avec la Terre. Nous vous demandons cependant d'oublier toutes les définitions que vous associez peut-être déjà aux concepts de terre et territoire. **Nous vous invitons plutôt à imaginer la Terre comme une entité vivante qui respire et avec laquelle les Peuples autochtones s'engagent de manière sociale et sacrée.**



LA TERRE PARLE SA PROPRE LANGUE.

ELLE RACONTE L'HISTOIRE DE NOS ANCÊTRES.

ELLE AGIT COMME UN LIEU DE RASSEMBLEMENT ET DE CÉRÉMONIE.

LA TERRE N'A PAS DE FRONTIÈRES ET ELLE NE NOUS IMPOSE AUCUNE LIMITE.

ELLE EXISTE SIMPLEMENT COMME MEMBRE DE NOTRE FAMILLE.

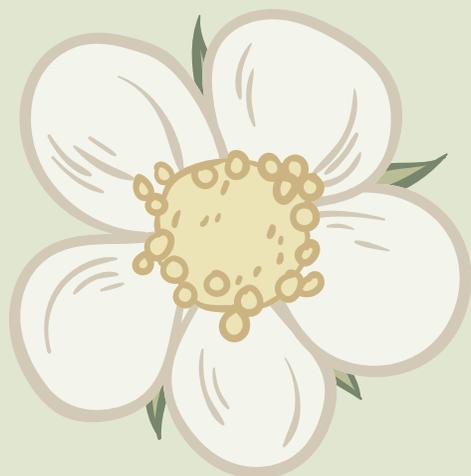
ELLE FAIT PARTIE DE NOTRE IDENTITÉ.

Avant l'arrivée des Européens, les Peuples autochtones vivaient une vie sans frontières territoriales.

Pour certaines communautés, la maison était rarement un endroit fixe, suivant les animaux, les éléments et les saisons, et façonnant des modes de vie profondément ancrés dans les rythmes de la nature. Les communautés autochtones ont cultivé une relation réciproque avec le territoire. Tandis que la Terre leur fournissait nourriture et abri, les communautés, à leur tour, agissaient pour elle en tant que gardiennes et protectrices.



En fait, dans les modes de vie autochtones, le concept de propriété foncière n'existait pas. Autrement dit, les Peuples autochtones ne possédaient pas la Terre, ils étaient les responsables du territoire qu'ils habitaient. Ils prenaient soin d'elle et maintenaient l'équilibre délicat entre les écosystèmes qui partageaient les ressources.





QUAND LA TERRE CESSE DE RESPIRER

Vous pouvez probablement imaginer à quel point, à l'arrivée des Européens, les modes de vie autochtones ont été perturbés. Ce qui a commencé comme un accord mutuel de partage des terres s'est rapidement transformé en une relation coloniale qui a dévasté les Peuples autochtones de l'Île de la Tortue.

Armés de la doctrine de la découverte et des concepts juridiques occidentaux, les Européens ont déclaré avoir découvert les Terres déjà occupées par les Peuples autochtones et ont procédé à affirmer leur contrôle sur le territoire. Il est maintenant bien documenté que, bien que le soi-disant Canada détient en pratique une revendication souveraine sur le territoire (souveraineté de fait), cette souveraineté n'a pas été obtenue légalement ni légitimement (souveraineté de jure). Elle a simplement été affirmée et assumée au fil du temps.



Après avoir lu les niveaux 1 et 2, vous comprenez maintenant les stratégies coloniales utilisées par l'État canadien pour éradiquer, assimiler ou déplacer les Peuples autochtones tout en affirmant sa souveraineté. Pendant cette période, le gouvernement en place considérait les Peuples autochtones comme un obstacle. Afin de mieux accéder aux ressources et exploiter la Terre à des fins lucratives, le gouvernement a imposé sur les communautés autochtones un grand projet de sédentarisation. Qu'il s'agisse de la création de réserves pour les Premières Nations, de déplacements forcés ou de sédentarisation dans tout le Nord pour les Inuit, ou de la dispersion initiale et l'éventuelle création de communautés d'établissement pour les Métis, l'objectif était de contenir les communautés autochtones sur de petites parcelles de terre afin de les laisser à l'écart.

La pire conséquence de ce confinement a peut-être été la rupture du lien entre les Peuples et la Terre, et la perturbation totale de l'écosystème qui était auparavant bien protégé et respecté. Aujourd'hui, les communautés autochtones n'ont accès qu'à une fraction de leur territoire d'origine, et leur déconnexion de la Terre a gravement mis en danger les connaissances, la langue et les cultures traditionnelles.



LA TERRE COMME RELATION SOCIALE

On dit que les communautés autochtones sont le reflet de la santé de la Terre. Alors que le Canada continue de ravager et d'exploiter le territoire, de nombreuses communautés restent déconnectées de leurs modes de vie et de leur identité. Cependant, au fil des ans, nombre d'entre elles ont résisté et continuent de revendiquer leur droit à l'autodétermination.

Bien que le discours entourant les revendications territoriales soit souvent formulé en termes juridiques, forçant les Peuples autochtones à utiliser le système colonial en place, il est essentiel de comprendre que les droits des Autochtones sur la Terre sont inhérents et ancestraux. Autrement dit, les droits à la terre ne sont pas des droits qui peuvent être accordés; ils existent simplement parce que les identités et les pratiques culturelles autochtones sont inextricablement liées au territoire. Les communautés autochtones et la Terre coexistent afin de nourrir une relation sacrée réciproque profondément entremêlée à des modes de vie qui assurent la durabilité culturelle, spirituelle, économique et écologique.

Tandis que vous naviguez à travers les prochains niveaux de ce parcours éducatif, vous découvrirez plusieurs concepts liés à l'autodétermination et à différents modèles de gouvernance. Nous vous demandons de garder à l'esprit que tout cela est lié à la Terre et ancré en elle. Parce qu'il a toujours été question de la Terre.

DÉCLARATION DE GRATITUDE

Bien que ces niveaux aient été rédigés par l'équipe de la Boîte à outils décoloniale, ils ont été largement inspirés par le travail de géants autochtones qui ont consacré leur vie à se réapproprier l'**autochtonéité**¹ et à éduquer le grand public sur les réalités autochtones. Que ce soit directement ou indirectement, nous sommes profondément reconnaissants d'avoir pris part aux enseignements des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Dans l'ensemble de cet outil éducatif, nous reconnaissons et honorons leur travail dans l'espoir que leurs voix soient entendues et transformées en action. Alors que vous continuez à naviguer dans cet outil, nous espérons que vous garderez dans vos cœurs la Terre sur laquelle vous vivez et jouez.



¹ Définition : « L'autochtonéité se définit par les critères suivants: auto-identification, continuité historique avec une présence précoloniale, lien important au territoire, systèmes politiques, économiques et sociaux, culturels, linguistiques et spirituels distincts des systèmes dominants; groupes non dominants de la société, groupes étant résolus à maintenir et à reproduire leurs milieux environnementaux ancestraux en tant que sociétés distinctives. »

José Martinez Cobo, dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), cité dans «La voix des communautés autochtones dans la gouvernance de l'eau au Québec», *Erudit*, 2023, p.23.

RÉFÉRENCES

Épisode 5 « Réserve »

Laissez-nous raconter : L'histoire crochie, 2020

Épisode 1 « Le Territoire »

Série *Laissez-nous raconter*, 2023

Épisode 2 « Une bibliothèque qui brûle : langue et territoire »

Voies Parallèles, 2021

Delgamuukw c. British Columbia
[1997] 3 S.C.R. 1010

Nation Haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)
2004 CSC 73

INSPIRATIONS

As We Have Always Done: Indigenous Freedom Through Radical Resistance

Leanne Betasamosake Simpson, 2017

Split Tooth

Tanya Tagaq, 2018

All my Relations & Indigenous Feminism (No. 1) [épisode de balado]

Wilbur, M. et Keen, A. (hôtes), 26 février 2019

Memory Serves: Oratories

Lee Maracle, 2015

Making Love with the Land

Joshua Whitehead, 2022

Sanaaq

Mitjarjuk Nappaaluk, 2014

SOUVERAINETÉ AUTOCHTONE

AUTONOMIE ET PROTECTION DU TERRITOIRE

Les Peuples autochtones ont toujours été les gardiens du territoire qu'on appelle le Canada. L'arrivée des colons européens a grandement perturbé ce rapport au territoire et, incidemment, le concept de souveraineté territoriale, en introduisant de force de nouveaux concepts légaux.

Pour comprendre la **souveraineté territoriale** d'un point de vue autochtone, il est nécessaire de mettre en lumière les récits portant sur la dynamique entourant la gouvernance autochtone du territoire. Les ressources présentées dans la section suivante mettent l'accent sur la résilience culturelle et les luttes contemporaines qui façonnent le dialogue sur la souveraineté territoriale autochtone. Tirant les leçons des pratiques passées de gouvernance du territoire et des efforts continus pour résister aux empiétements, ces récits remettent en question les cadres coloniaux et s'efforcent d'amplifier les voix et les expériences autochtones. En entremêlant ces récits, notre objectif est de démanteler les discours coloniaux et de cultiver une compréhension plus profonde de la souveraineté territoriale autochtone.



Manawan — Historique de la communauté

CHMK TV Manawan

L'historien atikamekw Gilles Ottawa raconte la création de la réserve de Manawan et comment le Nitaskinan, le territoire, a été divisé pour en attribuer la responsabilité à des familles.



Des Mohawks de Kahnawake occupent une terre ancestrale à Châteauguay

Radio-Canada

La journaliste Ka'nhehsí:io Deer documente l'occupation par des membres de la communauté de Kahnawake d'une terre promise au développement immobilier, illustrant les actions du mouvement Land Back.



Land governance: Past

Fondation David Suzuki
(en anglais seulement)

Cette vidéo sur la gouvernance foncière vous aidera à approfondir votre compréhension de la gestion du territoire et de son impact sur les communautés et les écosystèmes.



Invasion

Michael Toledano,
Unist'ot'en Camp
(sous-titré en français)

Ce documentaire présente une réflexion approfondie sur la défense des territoires autochtones et questionne l'ère de la «réconciliation» où les territoires autochtones sont encore saisis de force.



Occuper le territoire pour le protéger

Parole autochtone, Radio-Canada

L'animatrice innue Melissa Mollen Dupuis parle des efforts de protection du territoire atikamekw contre les coupes effectuées par les entreprises forestières. Elle explique que l'une des méthodes utilisées pour tenter de faire respecter les ententes entre les acteurs autochtones, politiques et industriels est celle de la présence physique pour occuper leur territoire.



Je suis Magpie

Nikan Productions

Ce film explore la protection de Muteshekau Shipu (la rivière Magpie) et l'utilisation du concept occidental de «personnalité juridique» pour faire reconnaître ses droits. Il met en lumière la vision innue de la rivière comme une entité vivante et entière.



Revendiquer le droit d'exister, avec Widia Larivière

Oser s'en parler

Dans cet épisode, on explore les formes que prennent la résistance autochtone, on discute de l'héritage du mouvement social Idle no More, de leadership féminin et des structures coloniales à transformer.

MOUVEMENT LAND BACK

Avec le mouvement Land Back, nous découvrons une collection variée d'histoires qui mettent en lumière les liens profonds que les Peuples autochtones entretiennent avec leur patrimoine. Ces récits abordent les thèmes de l'affirmation des droits, de la gestion responsable de l'environnement et de la reconquête des terres ancestrales. Il ne s'agit pas seulement d'un voyage à travers l'histoire, mais d'un appel continu à honorer et à maintenir les liens profonds que les Autochtones entretiennent avec leurs racines. Land Back est une lutte continue et une vision pour l'avenir : une lutte pour les droits autochtones à l'autodétermination et à l'autogouvernance.

Le mouvement Land Back n'est pas universellement revendiqué par tous les Autochtones. Certaines communautés ont leurs propres mouvements et approches pour réclamer des territoires qui correspondent à leurs propres histoires, cultures et systèmes de gouvernance.

Land Back n'est pas juste une campagne pour reprendre les territoires, c'est un «Un cadre politique qui nous permet d'approfondir nos relations dans le domaine de l'organisation des mouvements œuvrant pour une véritable libération collective.» [Traduction libre] ²

POURQUOI LAND BACK?

L'expression «Land Back» est utilisée en anglais dans ce document pour préserver la portée politique et culturelle de cette revendication, tout en respectant les mots choisis par les communautés concernées.

«Cela nous permet d'envisager un monde où la libération des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur coexiste.»³

Land Back, c'est «les Peuples autochtones luttant contre le colonialisme à sa base. Il s'agit de lutter pour le droit à notre relation avec la terre. Il s'agit de revenir à nous-mêmes, en tant que Nations autochtones souveraines.» [Traduction libre] – Ronald Gamblin ⁴

«Le mouvement Land Back exprime une gamme de significations du mot « retour »: le retour littéral des territoires physiques jusqu'au retour de la gouvernance autochtone sur les territoires partagés, en passant par la revitalisation des relations et des savoirs autochtones.» [Traduction libre] ⁵

² HESAPA - A LANDBACK FILM, 2020

³ NDN Collective. *LandBack: Updates from Launch to Looking Forward*. NDN Collective

⁴ "LAND BACK! What Do We Mean?" 4Rs Youth Movement, 19 March 2021

⁵ Leonard, K et al. (2023). *Water Back: A Review Centering Rematriation and Indigenous Water Justice*. *Water Alternatives*, 16(2), 374-428

VOIES VERS L'AUTODÉTERMINATION

Dans cette section du parcours, nous nous intéresserons au vaste concept de l'autodétermination et explorerons les relations entre l'État colonial et les Peuples autochtones à travers la loupe des traités historiques, des revendications contemporaines, du droit international et des luttes contre l'État colonial.

Les Peuples autochtones ont des droits reposant sur le fait que les Peuples autochtones occupaient la terre avec leurs propres structures sociopolitiques bien avant l'arrivée des colons européens. Par conséquent, le droit des Autochtones inclut souvent le droit à l'autodétermination, à la terre et à ses ressources, ainsi que le droit de maintenir les modes de vie autochtones.



Qu'est-ce que le mouvement Land Back?

Fondation David Suzuki

Cette page web fait entendre des voix autochtones à propos du mouvement Land Back et parle de l'importance de valoriser les systèmes décisionnels des Peuples autochtones quant à la protection des territoires.



Liste (non exhaustive) des mouvements des Premiers Peuples en lutte pour leur souveraineté et la protection des territoires

GRIP-UQAM

Découvrez l'ampleur des groupes qui militent pour la souveraineté et la protection des territoires autochtones avec cette liste tenue par le GRIP-UQAM.



DIFFÉRENCE ENTRE LE DROIT DES AUTOCHTONES ET LE DROIT AUTOCHTONE

« **Le droit des Autochtones** est l'ensemble des lois et arrêts qui déterminent les droits constitutionnels des Autochtones et régissent la relation entre les Autochtones et l'État. Il est notamment fondé sur des instruments coloniaux (Proclamation royale de 1763, Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, Loi constitutionnelle de 1982, Loi sur les Indiens) et sur les sources du droit autochtone. »



Toutefois, ces reconnaissances peuvent varier selon que les communautés autochtones sont des Premières Nations, des Inuit ou des Métis. La reconnaissance des droits des Autochtones peut également varier d'une communauté à l'autre, selon qu'il existe des relations historiques ou modernes fondées sur des traités, ou que les droits constitutionnels sont reconnus par les tribunaux.

Comme nous le verrons tout au long de cette étape, les communautés autochtones, qu'il s'agisse des Premières Nations, des Inuit ou des Métis, revendiquent depuis des siècles leur droit inhérent à l'autodétermination. Les communautés continuent de lutter pour les droits des Autochtones aux niveaux fédéral, provincial et local en utilisant trois voies principales : le droit international tel que défini par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), la **Proclamation royale** de 1763, ainsi que la common law telle que définie par les tribunaux canadiens, qui comprend la **Constitution canadienne** de 1982.

« **Le droit autochtone** est un système juridique issu des sociétés autochtones elles-mêmes. Il provient des communautés des Premières Nations de partout au pays (comme les nations nuu-chah-nulth, haïda, salish, tsimshian et haeltzuk) et englobe le rapport au territoire, le monde des esprits, les récits de la Création, des coutumes, des processus de délibération et de persuasion, des codes de conduite, des règles, des enseignements et des axiomes pour vivre et gouverner.» (Association du barreau canadien, 2025).



Ligne du temps des politiques coloniales

Mikana

Cet outil résume les principaux traités, lois et politiques coloniales depuis la Doctrine de la découverte jusqu'aux cadres juridiques actuels, soulignant l'impact de ces événements sur les groupes autochtones.



Peuples autochtones : Guide terminologique

Indigenous Corporate Training

Référez-vous à ce document, particulièrement les pages 17 à 30, pour comprendre la terminologie en lien avec les thèmes abordés dans cette section du Parcours éducatif.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

À l'échelle internationale, les droits des Autochtones sont reconnus et défendus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)⁶ adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 2007. Cette déclaration énonce les droits fondamentaux des Peuples autochtones du monde entier, y compris le droit à l'autodétermination, à la préservation de nos cultures et à la gestion de nos affaires internes.

La DNUDPA est le résultat de décennies de militantisme auprès de diverses instances coloniales, étatiques et internationales pour faire valoir notre existence et nos droits. Sa rédaction est un événement majeur pour la reconnaissance de nos Peuples et un outil à portée internationale pour se défendre contre les agressions et violations de nos droits individuels et collectifs.

La Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones - Version simplifiée

Amnistie internationale

Amnistie internationale, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et Mikana.
Ce document résume les 46 articles de la Déclaration des Nations unies sur les Peuples autochtones.

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION EST UN ASPECT FONDAMENTAL DE LA DNUDPA :

Article 3 : «Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel».

Article 4 : «Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes»⁷.

⁶ Nations Unies. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

⁷ Nations Unies. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



En 2021, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, affirmant que la DNUPDA s'applique dans le cadre du droit canadien et obligeant le Canada à créer, en collaboration avec les communautés autochtones, un plan d'action national pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de la DNUPDA⁸. Jusqu'à présent, la mise en œuvre de la DNUPDA a fait l'objet d'évaluations positives et négatives de la part des communautés autochtones à travers le Canada:

«La réforme des lois et la mise en place de nouvelles mesures législatives peuvent avoir des répercussions positives sur le vécu et les expériences des collectivités autochtones, en particulier si ces dernières rétablissent leurs modèles traditionnels de gouvernance anishinabek et mettent en œuvre leurs propres lois traditionnelles et leurs cadres uniques sur le plan culturel.» - Nation Anishinabek⁹

«Pour les femmes [Inuit], qui connaissent des taux de violence et d'agression sexuelle beaucoup plus élevés que les femmes non autochtones, le Plan d'action relatif à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones représente une occasion d'obtenir des engagements essentiels pour accroître la sécurité des femmes inuites et remédier aux causes systémiques profondes qui font en sorte que des actes odieux continuent d'être posés.» - Gerri Sharpe, présidente Pauktuutit Inuit Women of Canada¹⁰

⁸ Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, S.C. 2021, c. 14.

⁹ Deuxième rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2023, p.12.

¹⁰ Deuxième rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2023, p.17.





GOVERNANCE AUTOCHTONE

Dans cette section, nous parlons de la gouvernance des Nations autochtones, des impacts de la colonisation sur celles-ci et des nombreuses façons dont nos précurseurs et nos contemporains se mobilisent pour faire respecter nos droits.

L'écrivaine nehiyaw Emily Riddle souligne que les systèmes de gouvernance traditionnels vont au-delà d'un cadre juridique et politique : ils correspondent aux relations sociales qui sont encadrées par la culture et ses processus. La gouvernance est une manière de prendre soin des siens. L'imposition d'un système de gouvernance occidental par les colons avait comme objectif de nous déconnecter les uns des autres, de briser nos liens sociaux et de détruire notre filet social. ¹¹

¹¹ Riddle, E. (2018), *(Indigenous) Governance is Gay*



Obéir, Laissez-nous raconter : L'histoire crochie

Radio-Canada

La poétesse innue Marie-Andrée Gill interroge des Autochtones sur le sens du mot «obéir». On déconstruit la notion de contrôle et d'obéissance imposée par les autorités coloniales pour réimaginer notre souveraineté de gouvernance.



Le consensus chez les Autochtones

Parole autochtone, Radio-Canada

Dans cet épisode, on parle de comment les communautés autochtones parviennent à prendre des décisions, en mettant l'accent sur la prise de décision par consensus, même en présence de divergences d'opinions.



Wampum à deux voies : pouvoir et autodétermination

Voies Parallèles, Nouveau Monde Productions

Dans cet épisode, nous retrouvons Ghislain Picard, Mélissa Mollen Dupuis, Alexandre Nequado, Sébastien Brodeur Girard, Uapukon Mestokosho et Michael Otteyeres qui réfléchissent aux modèles de leadership qui reflètent mieux les visions du monde des Peuples autochtones.

IMPACTS DE LA COLONISATION

Avant l'arrivée des colons et au fil des millénaires, les Nations autochtones avaient établi des systèmes décisionnels bien distincts où les femmes, les personnes âgées et les personnes deux-esprits jouaient un rôle indispensable. Au fil des siècles, des lois, des politiques et des décisions successives fondées sur une approche coloniale et paternaliste¹² ont été imposées, comme la Loi sur les Indiens de 1876, qui continue de déterminer comment la plupart des Premières Nations au Canada sont gouvernées à ce jour.¹³

^{12, 13} *Autonomie gouvernementale, Gouvernement du Canada*



Les Métis, Atlas des Peuples autochtones du Canada

Canadian Geographic

Nous recommandons les chapitres suivants pour comprendre l'autonomie gouvernementale d'un point de vue métis : Les établissements métis et les fermes gouvernementales, L'activisme politique et communautaire de l'après-guerre chez les Métis, de 1950 à 1970 et La vie politique des Métis d'aujourd'hui.



On explique comment sont gérées les communautés autochtones

Radio-Canada

Cette courte vidéo, réalisée par le journaliste Jérôme Gill-Couture, explore les systèmes de gouvernance des communautés des Premières Nations. Elle donne un aperçu du fonctionnement du leadership, de la prise de décision et de l'administration au sein de ces communautés, et offre un aperçu de leurs structures et des défis auxquels elles sont confrontées.



The Inuit Way, A Guide to Inuit Culture

**Pauktuutit Inuit Women of Canada
(en anglais seulement)**

Ce guide explique aux qallunaat, aux non-Inuit, les codes culturels historiques et contemporains des Inuit. Nous suggérons les pages suivantes pour comprendre la relation avec le territoire (p.3-4), les lois traditionnelles et la notion d'autorité (p.9), ainsi que les dynamiques communautaires et les valeurs (p.29-34).



Des abus de pouvoir, Mythes et réalités sur les peuples autochtones

Institut Tshakapesh

Cet article résume comment les autorités coloniales ont utilisé la Loi sur les Indiens pour exercer un contrôle autoritaire et il met en lumière la résistance autochtone pour obtenir davantage d'autonomie.



Gouvernance autochtone au féminin : la mère de Carey Price

Radio-Canada

Ce texte d'Isabelle Picard permet de saisir comment le colonialisme a écarté les femmes des structures de gouvernance et les efforts que celles-ci déploient pour y faire leur place encore aujourd'hui.



« Historiquement, à Manawan, le conseil de bande était administré par des blancs.



J'ai vu des photos des années 1950-60 où on voit l'agent des Indiens participer à une soirée communautaire avec les Atikamekw. C'est vers 1986 qu'il y a eu les premiers employés atikamekw.

Le premier département que des Atikamekw ont géré est celui des sports et loisirs, ensuite ils ont pu gérer la culture. Même si les conseillers et le chef du Conseil de bande étaient des Atikamekw,

l'administration de la réserve était faite par des blancs venus de l'extérieur. Aujourd'hui, pas mal tous les employés du Conseil sont autochtones, mais il y a encore des vérificateurs du gouvernement qui viennent faire leur tour de temps en temps.»

— ALEXANDRE NEQUADO, LINGUISTE ATIKAMEKW



WAMPUM ET ALLIANCES ANCESTRALES



Pour les Peuples autochtones, les ceintures et colliers de wampum, ainsi que les traités sont des outils importants dans les luttes pour préserver, renforcer ou atteindre l'autodétermination. Les wampum s'inscrivent dans les traditions orales des Autochtones, alors que les traités, rédigés par les Européens, reflètent plutôt des concepts occidentaux de relation au territoire. Encore aujourd'hui, les traités peinent à être respectés par les autorités coloniales et une mauvaise compréhension entoure souvent les traités historiques ou même les plus récents, et ce, de la part de toutes les parties.



WAMPUM

Les wampum sont des objets fabriqués avec des perles de coquillages utilisées du 17^e au 18^e siècle pour sceller le contenu d'ententes entre Nations autochtones. Ils ont ensuite été utilisés comme outils diplomatiques et politiques avec les nations européennes.

Le mot «wampum» au singulier réfère aux ceintures et colliers qui sont fabriqués avec des perles de wampums, qui elles s'écrivent au pluriel.



Wampum, des perles d'entente et de respect

Musée McCord Stewart

Cette infographie résume la signification des colliers et ceintures de wampums, leur usage diplomatique et les obligations mutuelles des Peuples qui se les échangeaient.



Episode 4: Oral history

Historica Canada (sous-titré en français)

Dans cette entrevue, l'Aîné tuscarora Richard Hill raconte quelques moments importants de sa vie et discute de la vision des Peuples de la Confédération Haudenosaunee sur le territoire, à travers des enseignements sur les ceintures de wampums.



TERRITOIRES NON CÉDÉS

On utilise l'expression «territoires non cédés» pour désigner des territoires qui n'ont pas été vendus ou acquis par traités par les colonisateurs. Au Kepek, la majorité des territoires ont le statut légal de territoires non cédés. Par contre, dans le reste du Kanata, de nombreux territoires ont été vendus à des prix dérisoires par l'entremise de traités dont les 11 Traités numérotés.

TRAITÉS

Un traité est «un accord juridiquement contraignant, définissant les droits et obligations des signataires et qui est protégé par la loi internationale. Négociés et adoptés par deux ou plusieurs nations souveraines, les traités sont des ententes formelles utilisées afin de renforcer et protéger les relations entre ces parties.»¹⁴

¹⁴ Cours en ligne Indigenous Canada, l'Université de l'Alberta



Les traités modernes

Land Claims Agreements Coalition

Ce regroupement de Premières Nations rend accessibles six cours en ligne gratuits pour enseigner les différents aspects des traités modernes et historiques, ainsi que les visions autochtones s'y rattachant. À noter : en cliquant sur les cours, vous trouverez l'option pour la langue française. Les cours sont disponibles en français (sans audio) et en anglais (avec audio).



Nos traités, nos relations

Oser s'en parler

Dans cet épisode du balado Oser s'en parler, Charlotte et Anne Dagenais démystifient les concepts complexes de traité et de territoire non cédés à travers une ligne du temps d'événements historiques marquants au Kanata.



Les traités numérotés

Histoire Canada

Ce numéro d'Histoire Canada explore l'histoire des Traités et des relations qui en découlent. L'un des articles résume les 11 traités historiques numérotés ont été signés entre 1871 et 1921, ainsi que leur signification.



Honorer les vérités du Traité no. 3

Musée canadien pour les droits de la personne

L'Anishnaabe Carlie Kane raconte en détail la négociation du traité no. 3 dans un contexte de colonisation des territoires de l'Ouest. Elle explique comment des conceptions différentes du monde, reflétées dans la langue, ont dû être négociées et compliquent encore aujourd'hui l'interprétation qu'on fait du traité.



Ruse ou traité?

Alanis Obomsawin, ONF

Ce documentaire s'intéresse à la complexité des traités modernes et au contraste des interprétations chez les Autochtones et les autorités coloniales.

LUTTES AUTOCHTONES POUR L'AUTONOMIE ET LA SOUVERAINETÉ

Sur la scène politique, les Autochtones se mobilisent depuis longtemps pour se faire entendre au sein des institutions coloniales et revendiquer leur autonomie. À travers des mouvements de résistance, des négociations et des actions juridiques, ils luttent pour la reconnaissance de leurs droits ancestraux, le respect des traités et la gouvernance de leurs territoires. Les revendications portent notamment sur la souveraineté politique, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, la justice et le droit à l'autodétermination. Malgré les obstacles, ces luttes ont conduit à des avancées significatives, comme la reconnaissance de certains droits territoriaux, l'autonomie gouvernementale pour 43 communautés autochtones et 2 ententes sur l'éducation visant 35 communautés autochtones.¹⁵

¹⁵ Autonomie gouvernementale, Gouvernement du Canada



Des droits distincts, je veux comprendre

Mythes et réalités sur les peuples autochtones,
Institut Tshakapesh

Cette ressource explore les droits distincts des Peuples autochtones au Canada. Elle explique les principes juridiques, les contextes historiques et les enjeux contemporains liés aux droits, à l'autodétermination et à la gouvernance des Peuples autochtones.

Ligne du temps

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

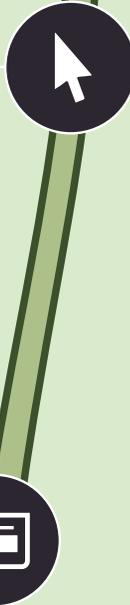
Ce site résume les moments-clés qui ont mené à la création d'organisations politiques autochtones et à la négociation d'accords et ententes qui donnent davantage d'autonomie aux Nations.



Le vote autochtone : d'une nation à l'autre

Le Devoir

Comment la ceinture wampum à deux voies influence-t-elle la relation entre les Nations autochtones et québécoises? Cet article aborde les aspirations politiques et d'autogouvernance des Nations autochtones en s'attardant aux communautés de Kahnawà:ke et d'Odanak.



Les Métis et la Constitution

Atlas des peuples autochtones du Canada,
Canadian Geographic

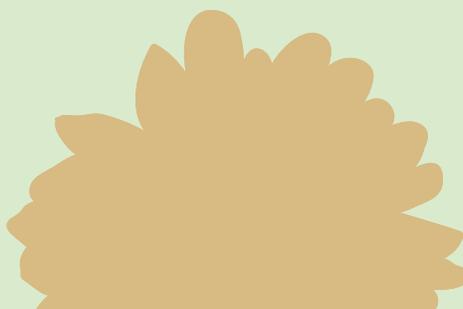
Ce texte retrace le combat des Métis pour leur reconnaissance officielle parmi les Peuples autochtones. La ressource met en lumière les enjeux identitaires et politiques de cette quête historique.



Mouvement politique des Inuit

Lisa Koperqualuk et Gérald McKenzie,
Revue À bâbord!

La Convention de la baie James et du Nord du Québec a propulsé le mouvement d'autonomie gouvernementale des Inuit. Cet article raconte cette lutte d'un point de vue interne.



TRAITÉS ET ENTENTES MODERNES



Lors des premiers grands projets hydroélectriques du gouvernement québécois dans les années 1970, des Autochtones se sont levés pour exiger une place à la table des décisions. Alors que des milliers d'acres de territoire allaient être détruits, que des modes de vie traditionnels allaient être déstabilisés, et que le Kepek clamait des territoires habités depuis des temps immémoriaux, la Nation Eeyou/Eenou de la région de la Baie-James, ainsi que les Inuit du Nunavik, ont commencé à se regrouper pour défendre leurs droits. La Nation Naskapi a ensuite signé une entente similaire en 1978, la Convention du Nord-Est québécois.

Les mobilisations ont conduit à l'émergence d'ententes modernes définissant légalement la relation entre ces groupes autochtones et le gouvernement du Québec. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975, a ouvert la voie à un dialogue inédit sur les revendications territoriales et culturelles, posant ainsi les bases d'une reconnaissance officielle des droits ancestraux. Par la suite, les accords intervenus au Nunavik, ainsi que la Déclaration des Inuit du Nunavik de 2018, témoignent de la dynamique d'autodétermination et de la volonté persistante des Peuples autochtones de forger leur avenir dans le respect de leurs traditions et de leur histoire.



Au Québec, un constat troublant

Mythes et réalités sur les peuples autochtones, Institut Tshakapesh

Cet article explique pourquoi la majorité des Premières Nations vivant au Québec affirment qu'elles n'ont jamais cédé leurs droits sur leurs terres ancestrales. Il met en lumière les luttes pour la reconnaissance des droits ancestraux.



Nunavik

Atlas des Peuples autochtones du Canada, Canadian Geographic

Cette ressource comprend des informations clés sur l'Accord du Nunavik, l'autonomie gouvernementale, les droits fonciers et les initiatives locales visant à préserver la langue, la culture et les traditions des Inuit.



Parole autochtone : La convention de la Baie-James

Radio-Canada

Mélissa Mollen-Dupuis nous explique les raisons historiques et politiques pour lesquelles certaines Nations autochtones ne font pas partie de la Convention de la Baie-James. Elle met en lumière les impacts de cette exclusion sur leurs droits, leur territoire et leur autonomie.



Déclaration des Inuit du Nunavik de 2018

Société Makivik

Ce communiqué de presse résume l'avancement des travaux suite à la signature de la Déclaration des Inuit du Nunavik pour établir un gouvernement autochtone fondé sur les valeurs, le patrimoine, l'identité, la culture et la langue des Inuit. Cette initiative repose sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination.



Les traités modernes au Canada : Cours de 60 minutes

Land Claims Agreement Coalition

Ce cours gratuit sur les traités modernes au Canada vise à sensibiliser les participants à la complexité des revendications territoriales en présentant leur importance juridique et leur rôle dans la réconciliation entre les Peuples autochtones et le gouvernement canadien.



Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975)

Radio-Canada

Considérée comme le premier règlement de revendications territoriales au Canada, la Convention de la Baie-James est le résultat d'une forte mobilisation des groupes concernés. L'historien wendat Mérédik Sioui raconte les négociations qui ont mené à l'entente et les impacts positifs et négatifs de celle-ci.

